



VIVRE SEULE OU MOURIR

Le projet de loi Hortefeux sur l'immigration restreint encore le regroupement familial en instaurant des conditions particulièrement discriminatoires. Les étrangèrEs atteintEs de pathologies graves comme le sida n'ont plus qu'une alternative : être condamnÉs à rester seulEs en France pour se soigner ou mourir auprès de leurs proches dans leur pays d'origine, faute de traitements disponibles.

**ACT UP
PARIS**